



SEMINAIRE
Mardi 30 novembre 2004
REIGNAC (33)

« Contribuer au devenir des zones humides littorales par la maîtrise foncière »

Cet hiver, le Forum des marais atlantiques propose trois rencontres locales : une en Gironde, une dans la Somme et une en Loire Atlantique, autour de la contribution des marais acquis par des acteurs publics à la préservation et au développement des zones humides littorales.

L'objectif est de présenter ces espaces souvent connus des initiés et de les resituer dans les territoires littoraux et au sein de la multiplicité des intervenants. Il ne s'agit pas de rencontres techniques, mais plutôt d'un temps de présentation et de questionnement autour de ces espaces particuliers qui peuvent être le point de départ d'enrichissements mutuels et permettent d'exploiter les potentialités des marais littoraux.

Mardi 30 novembre

9h15 Accueil des participants
Philippe PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde

Présentation de l'enquête réalisée sur les marais acquis par des acteurs publics à des fins de gestion environnementale - Laure CALLENS, Forum des Marais Atlantiques

Présentation détaillée des cinq sites exemplaires

9h30-10h30 • Acquisitions dans les **marais de la Seudre**. Patricia BUSSEROLLE, Conservatoire Régional des Espaces Naturels et Bruno TOISON, Conservatoire du Littoral
• **Lagune du Gat Mort**. Frédéric DUPUY, Conseil Général de la Gironde - service environnement

10h30-11h00 Pause

11h00-12h30 • **Pôle nature de Vitrezay** – Jean-Louis FROT, Vice-Président du Conseil Général de Charente-Maritime
• **Marais du Blayais**. Jérôme ALLOU, Fédération des Chasseurs de Gironde
• **Site de Voutron** dans les marais de Rochefort Nord. Christophe EGRETEAU, LPO

12h30-14h30 Déjeuner

Tables rondes

14h30

Objectifs des grands opérateurs fonciers en marais

Présidence : René SERRANO, Conseiller Général de la Gironde

Présentation des objectifs de chacun des grands opérateurs, des coopérations, du cadre juridique et financier des acquisitions et de leur gestion ultérieure.

Avec Jean-Louis FROT, Conseil Général de Charente-Maritime ; Marine MUSSON, Conservatoire du Littoral ; Patrick DULAU, Syndicat mixte de gestion des espaces naturels des Landes

15h20

Opportunités et difficultés de l'ouverture des sites au public

Présidence : François DELUGA, Vice-Président de la Région Aquitaine

Différentes modalités d'ouverture des sites, de leur maintenance. Intégration dans une politique touristique départementale.

Avec Véronique HIDALGO, Maison de la Nature bassin d'Arcachon ; Christophe BOUCHER, Offre ornithologique LPO en Pays Rochefortais ; Catherine DUCAILAR, Réserve naturelle de l'Etang Noir

16h10

Pause

16h40

Implications dans les activités économiques primaires

Présidence : François PATSOURIS, Vice-Président de la Région Poitou-Charentes

Convergence entre protection des marais et certaines activités primaires. Bénéfices pour les éleveurs et/ou sauniers ; bénéfices pour l'entretien des marais. Rôles de site pilote pour les mesures agri-environnementales.

Avec Bruno TOISON, Conservatoire du Littoral ; Sébastien MERIAU, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime ; Jean-Yves BEAU, Président de la Coopérative des sauniers de l'île de Ré

17h30

Synthèse des débats - Emmanuel LOPEZ, Directeur du Conservatoire du Littoral

18h

Clôture des débats

Visite de terrain dans l'estuaire de la Gironde le lendemain matin pour ceux qui le souhaitent (cf. bulletin d'inscription).



SEMINAIRE
Mardi 30 novembre 2004
REIGNAC (33)

« Contribuer au de venir des zones humides littorales par la maîtrise foncière »

Afin de faciliter l'organisation des repas et de la visite, merci de retourner ce coupon-réponse **avant le 22 novembre 2004**

.....
Nom _____ Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ E-mail _____

S'inscrit le mardi 30 novembre

Séminaire

Déjeuner 16 €

S'inscrit le mercredi 1er décembre (matin)

Visite

Déjeuner 16 €

Soit un total de : 16 € x = €

Règlement à adresser au Forum des Marais Atlantiques par chèque libellé à l'ordre du **Trésor Public**. Une facture sera adressée à chacun des participants.